

Le 25 mai 2010

## **FORESTIÈRE ÉQUATORIALE**

### **Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations mentionnées à l'article 525 & 526 du Traité et Actes uniformes OHADA**

L'Assemblée générale ordinaire suivie de l'Assemblée générale extraordinaire et de l'Assemblée spéciale de Forestière Equatoriale se tiendra le mardi 15 juin 2010 à 11 heures à Abidjan (République de Côte d'Ivoire). Immeuble Bolloré, Avenue Christiani Treichville.

Un avis de convocation a été publié dans le Journal d'Annonces Légales « Fraternité Matin » publié à Abidjan (Côte d'Ivoire) le 25 mai 2010.

Les modalités de participation sont adressées dans les délais légaux aux actionnaires détenant des titres au nominatif. Elles sont consultables sur le site internet de la société : [www.forestiere-equatoriale.fr](http://www.forestiere-equatoriale.fr)

Tout actionnaire peut également consulter sur le site internet l'information réglementée, notamment les résultats.

Les autres documents et renseignements prévus à l'article 525 & 526 du Traité et Actes Uniformes OHADA sont tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires au siège administratif de la société, Tour Bolloré - 31-32 quai de Dion Bouton – 92811 Puteaux cedex.

